



**CTL du 6 mai 2021**

## **Centre de contact : nocturnes et week-end !**

Les deux précédents CTL avaient donné l'occasion à la direction locale de présenter son grand projet d'avenir : on ferme ! En l'occurrence une vingtaine de sites de la DRFiP 69 en moins de 18 mois.

**Ce 6 mai, cette même direction qui ne voit pas le problème à fermer nos trésoreries et à réduire toujours davantage nos horaires d'ouverture, projette l'ouverture du centre de contact jusqu'à 22h cinq jours par semaine et le samedi jusqu'à 19h !**

Par manque d'effectif, on ferme le mercredi, jour de la semaine où les usagers sont les plus disponibles, on rend obligatoire la démarche dématérialisée pour l'accès à nos services mais au CDC, nous sommes sommés de travailler au delà de 22h !

FO affiche d'emblée son opposition de principe. Les fonctionnaires de la DGFIP ne sont pas des contractuels de centre d'appels commerciaux multi-taches. Tant notre maîtrise technique d'une matière complexe que nos obligations statutaires (Secret et discrétion pro, probité etc...) que la nature régaliennne de nos missions diffèrent fondamentalement. En outre, ce recul pourrait constituer un coin enfoncé dans la porte et trouver rapidement à s'appliquer à d'autres.

### **Le centre de contact**

En liminaire notre président et de nombreuses fois le président nous a rappelé que les documents concernant le Centre de contact émanaient de la centrale et il pouvait uniquement remonter nos questions . **Aucun amendement . Dialogue social de dupes**

Les questions :

des titres restaurants pour les samedis alors qu'il n'y a pas de restaurant administratifs ? Réponse : non. Des remboursements de frais de repas ? Non plus. Il faudra se contenter de l'aménagement d'un « coin repas ».

Temps partiels du lundi et récup : les agents travaillant le samedi récupèrent la journée du samedi le lundi. A la question simple de savoir qu'est-ce qu'il se passe pour les agents en temps partiel et pour lesquels le jour d'absence est le lundi ;

aucune réponse nous allons demander au niveau central.

Nous remarquons d'ailleurs que le président ne sait pas sur quoi porte réellement le vote.... Décidément...

Et bien sûr pas d'heures supplémentaires peu importe la catégorie vous aurez la même rémunération le samedi. Des recrues contractuelles seront en application du code du travail, le cas échéant, mieux rémunérées (+25 % et défiscalisation)

La direction découvre par ailleurs l'existence d'une obligation légale entre deux journées de travail d'une période de repos d'une durée minimale de 11 heures consécutives...

FO s'oppose par avance également :

- **à tout enregistrement de conversation** : FO fait remarquer que le travail sous la double contrainte, celle de l'utilisateur et celle de la direction qui écoutent n'est pas admissible. Quid des CT s'ils étaient sous l'écoute de Bercy. FO pense que les CT auraient une autre tournure ....
- **au recours aux « usagers mystères »** , la direction invoque quant à elle une aide positive pour former les agents.

Face aux risques liés à la sortie du bâtiment le soir après 22h et même le samedi, en dehors de la présence de la sécurité du bâtiment, la DRFiP invoque son joker préféré : le télétravail. Il est vrai qu'être chez soi au téléphone en soirée ou le samedi facilite la vie de famille...

Rappel : Les agents des CPS ont perdu dans le passé de nombreux acquis (redevance puis CPS)

## **Formation**

**FO** remarque que le taux d'absentéisme à la Eformation diminue dès lors que les agents ont la possibilité de suivre leur formation en dehors du bureau.

FO rappelle qu'elle est contre la formation à distance et privilégie la formation en présentiel ou demande pour le moins des espaces dédiés à la formation à distance.

La direction conseille aux agents de se mettre en télétravail pour suivre les formations à distance.

**FO dénonce le recours systématique au télétravail. Celui-ci ne doit pas être le supplétif des manquements de l'administration d'autant plus que le télétravail ne bénéficie d'aucune contrepartie.**

## **Question diverse : SLR « déménagé et places de parking.**

Les collègues qui disposent de places actuellement à l'espace Vivier-Merle demandent fort logiquement la même chose à l'Hôtel des Finances. La DRFiP a défini des critères basés prioritairement sur la nature de la mission et aucunement sur la distance parcourue.